

*Voies et moyens*

nous y opposerons aussi fermement que nous l'avons fait jusqu'à maintenant.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable ministre des Finances (M. Turner) de nous avoir transmis, il y a quelques instants, la version française de sa déclaration.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas répéter les remarques très justes de mes deux préopinants, mais certaines paroles ne peuvent échapper à notre attention, notamment celles qui figurent à la page 2 de la déclaration de l'honorable ministre, et que je cite:

Je prie instamment la Chambre d'étudier les mesures fiscales de 1972 avec rapidité.

Étudier les mesures fiscales de 1972 avec rapidité, lorsque nous sommes au mois d'avril 1973, je crois que c'est se moquer des contribuables, surtout de ceux qui, par milliers, ont déjà payé des honoraires aux comptables pour pouvoir produire leurs déclarations d'impôt à temps, parce qu'ils n'attendent pas toujours à la dernière minute pour le faire. D'ailleurs, le ministre le reconnaît dans sa déclaration, comme on peut le lire à la page 1, et je cite:

Plusieurs contribuables qui ont présenté, ou présenteront pour le 30 avril, leurs déclarations d'impôt pour 1972, sont touchés par les mesures annoncées dans les budgets de mai et de février. Au sujet de ces contribuables, il ne peut être fait ni de cotisations définitives ni de remboursements, dans le cas de ceux qui y ont droit, avant que le Parlement n'ait adopté ces mesures.

Or, monsieur l'Orateur, nous ne connaissons pas encore ces mesures. Nous avons aujourd'hui la preuve évidente que certains contribuables seront obligés, pour la plupart, de recommencer leurs déclarations d'impôt, à la suite des nouvelles mesures. Ils seront également obligés de verser une deuxième fois des honoraires professionnels pour faire établir cette deuxième déclaration d'impôt, et ce à cause du manque de prévoyance du ministre des Finances, qui n'a pas su faire connaître, il y a au moins un ou deux mois, les mesures qu'il annoncera mardi prochain.

Cela veut dire, monsieur l'Orateur, qu'une fois de plus, on fait de la politique sur le dos des petits contribuables, et que le Parlement actuel—comme nous tous d'ailleurs, à cause du Parlement,—ne sait pas où il va en matière de fiscalité.

Demain, le ministre des Finances pourrait annoncer d'autres mesures. Quand cela cessera-t-il? Il annoncera peut-être de nouvelles mesures qui vont modifier les règlements fiscaux, le budget de mai ou de février?

Monsieur l'Orateur, il est absolument ridicule de constater que le ministre des Finances, que je reconnais être un gentil garçon, puisqu'il a pris part à des concours très populaires au Québec, n'ait pas plus de «beauté» dans son budget, ses mesures fiscales et ses recommandations, qui ne seront pas acceptées mardi prochain, la chose est claire. Au fait, les nouvelles mesures forceront des milliers de contribuables à modifier leurs déclarations d'impôt, eux qui ont déjà été importunés depuis des mois par ce casse-tête et qui, à la suite de la déclaration de l'honorable ministre des Finances, doivent tout recommencer.

Je trouve que l'honorable ministre des Finances devrait mettre plus de «beauté» et de clarté non seulement dans ses déclarations et dans les programmes auxquels il a participé, mais encore dans sa politique financière et fiscale.

[M. Lewis.]

**L'AGRICULTURE****LA RÉIMPOSITION DE DROITS D'ENTRÉE SUR LE BÉTAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**M. Bert Hargrave (Medicine Hat):** Monsieur l'Orateur, je soulève une question absolument urgente et pressante et demande le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement. Ma motion concerne tous les éleveurs de bétail du Canada puisque les prix du porc ont baissé de \$13 aux États-Unis au cours des deux dernières semaines, soit une baisse de 24 p. 100, et ceux du bétail sur pied, de \$3; et ces baisses se continuent. Il est maintenant manifeste que les prix des porcs et des bestiaux suivent maintenant la même tendance au Canada. Les prix du porc ont diminué de 20 p. 100 en deux semaines, à cause sans doute du retrait du Japon du marché canadien du porc.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député pourrait-il reprendre son siège. J'hésite évidemment à interrompre le député de Medicine Hat, mais je crois que l'usage établi et les précédents relatifs aux motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement veulent que toute explication destinée à renseigner la Chambre au sujet de la motion soit très courte. Les députés ne doivent pas s'en faire les avocats. C'est seulement une fois que la motion a été adoptée que le député peut faire un discours à l'appui de la motion qui serait alors à l'étude. Je suis sûr que le député voudra être bref.

**M. Hargrave:** Merci, monsieur l'Orateur. J'en arrive à la motion.

• (1450)

Je propose donc, appuyé par le député de Kent-Essex (M. Danforth):

Que les ministres des Finances et de l'Agriculture soient priés de rétablir immédiatement les droits de douane canadiens, supprimés par le dernier budget, sur le bétail et les produits du bétail, afin que des ventes en catastrophe ne deviennent pas une menace pour notre élevage.

**M. l'Orateur:** La motion du député nécessite le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, la motion du député ne peut être mise aux voix.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**MOTION FIXANT LES HEURES DE SÉANCE DU VENDREDI  
30 MARS 1973**

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer deux motions relatives à la visite demain à la Chambre du président du Mexique. Je propose, appuyé par le ministre des Transports: